PROGRAMME DE FORMATION ADR / IMDG

Intitulé de la formation

- Formation ADR 1.3 / IMDG 1.3 – Formation et sensibilisation du personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses par route et par mer

Références réglementaires

- ADR en vigueur
- Arrêté TMD en vigueur
- Code IMDG en vigueur

Durée

- 2 jour - 14 heures

Public visé

- Personnel en charge de l'expédition, de la réception et de la manutention des marchandises dangereuses.
- Personnel assurant l'organisation, la préparation et le suivi des transports de marchandises dangereuses par voie routière et/ou maritime.
- Personnel réalisant l'emballage, le marquage, l'étiquetage, le chargement, le déchargement et l'empotage des unités de transport.
- Toute personne dont les fonctions sont concernées par le transport de marchandises dangereuses et soumise à l'obligation de formation prévue au chapitre 1.3 de l'ADR et du Code IMDG.

Prérequis

- Aucun prérequis réglementaire
- Comprendre et parler le français

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les exigences réglementaires applicables au transport de marchandises dangereuses par voie routière (ADR) et maritime (Code IMDG).
- Identifier les responsabilités des différents intervenants dans la chaîne logistique.
- Reconnaître les classes de danger et les principales dispositions applicables aux marchandises dangereuses.
- Identifier les exigences relatives à la classification, à l'emballage, au marquage, à l'étiquetage et à la documentation.
- Appliquer les règles relatives au chargement, à l'arrimage, à l'empotage, au déchargement et à la séparation des marchandises dangereuses.
- Adopter les bonnes pratiques en matière de prévention des risques et connaître les mesures à prendre en cas d'incident ou d'urgence.

Contenu de la formation

- Cadre réglementaire ADR 2025, Code IMDG et Arrêté TMD
- Champ d'application des réglementations ADR et IMDG
- Classification des marchandises dangereuses, numéros ONU, groupes d'emballage et polluants marins
- Identification des marchandises dangereuses et utilisation des Fiches de Données de Sécurité (FDS)
- Rôles, responsabilités et obligations des différents intervenants
- Exemptions et dispositions particulières (LQ, EQ, 1.1.3.6 ADR, dispositions spéciales)
- Emballages homologués, marquages, étiquetages et placardage réglementaires
- Documents de transport ADR et IMDG (document de transport, déclaration de marchandises dangereuses, certificat d'empotage, consignes, etc.)
- Règles de chargement, déchargement, arrimage, empotage et séparation des marchandises dangereuses
- Prévention des risques, gestion des incidents et des situations d'urgence
- Dispositions générales de sûreté applicables au transport de marchandises dangereuses
- Exercices pratiques : recherche d'informations dans l'ADR et le Code IMDG, études de cas, analyse de documents de transport et mise en situation

Méthodes et moyens pédagogiques

- Apports théoriques illustrés, échanges d’expériences.
- Vidéoprojecteur, supports ADR / IMDG actualisés, documentation réglementaire, tableau / paperboard.

Modalités d’évaluation

- QCM final de validation des connaissances

Accessibilité

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap après étude des besoins spécifiques et adaptation éventuelle des modalités pédagogiques.

Sanction de la formation

- Remise d’une attestation de formation ADR / IMDG 1.3 conformément au chapitre 1.3.

Organisation

- Formation réalisable en intra-entreprise
- Effectif conseillé : de 1 à 12 participants
- Tarif : sur devis